

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 13 décembre 2022

La séance est ouverte à 18h15

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier

MM. C. Capelle (à partir du point 3), D. Fiévet, V. Maillen, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, A. Hubinon

M. R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. L. Demarteau, B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi

MM. J. Damilot, C. Pirot, K. Tory

MM. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI)

M. P-Y Dupuis

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Mme F. Jacquet

M. R. Bruyère

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mme Ch. Deborsu, Echevine

M. F. Mencaccini, Conseiller communal Les Engagés

M. A. Gavroy, Conseiller communal Ecolo

Mmes C. Collard et E. Tillieux, Conseillères communales PS

M. F. Seumois, Conseiller communal PS

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 3:

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR), DéFI, PS
- Non: PTB

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL	4
1. Mobilité: ouverture des emplois du cinquième cycle de mobilité 2022.....	4
2. Ouverture des emplois du quatrième cycle de mobilité 2022: vacance d'emploi - annulation	4
LOGISTIQUE	5
3. Remplacement du logiciel Video Management System et de caméras obsolètes via le contrat-cadre LPS 2017-295 initié par la Police locale d'Anvers: projet.....	5
FINANCES	8
4. Budget 2023: 12èmes provisoires - janvier 2023	8
DIRECTION GENERALE	8
CELLULE CONSEIL	8
5. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022	8
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	8
6. Néant.....	8
QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ART. 94)	9

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

J'ouvre la séance publique de notre Zone de Police par laquelle nous démarrons habituellement, quand il n'y a pas ce genre de modification politique à devoir acter, nos séances du Conseil communal.

PERSONNEL

1. **Mobilité: ouverture des emplois du cinquième cycle de mobilité 2022**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 14 novembre 2022;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 28 novembre 2022,

Sur proposition du Collège du 29 novembre 2022,

Déclare vacant dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre calog:
 - 1 emploi d'Assistant pour le Service des Ressources Humaines;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

2. **Ouverture des emplois du quatrième cycle de mobilité 2022: vacance d'emploi - annulation**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu sa délibération du 04 octobre 2022 ouvrant dans le cadre opérationnel du quatrième cycle de mobilité 2022 un emploi d'INP au Service Police Secours;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 4 novembre 2022;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 28 novembre 2022,

Attendu que les projections avaient conduit à déclarer, dans le cadre du quatrième cycle de mobilité 2022 et après analyse des mouvements in et out du personnel (mobilité,

départ à la pension, ...), un emploi vacant d'Inspecteur au niveau du cadre opérationnel au profit du Service Police Secours;

Considérant l'ouverture de dix places d'Inspecteurs pour ce même service au cycle de la mobilité précédent et l'activation de la réserve de recrutement pour trois engagements supplémentaires; qu'il y a donc lieu de supprimer cet emploi vacant d'INP au service Police-Secours ouvert au quatrième cycle de mobilité 2022;

Sur proposition du Collège du 29 novembre 2022,

Acte l'annulation de l'ouverture d'un emploi d'INP au service Police-Secours dans le cadre du quatrième cycle de mobilité 2022.

LOGISTIQUE

3. Remplacement du logiciel Video Management System et de caméras obsolètes via le contrat-cadre LPS 2017-295 initié par la Police locale d'Anvers: projet

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Là, il s'agit de remplacer un logiciel vidéo et toute une série de caméras obsolètes via un contrat-cadre que nous allons pouvoir activer puisqu'il fût antérieurement conclu par la Police locale d'Anvers.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques?

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Simplement pour remémorer notre position. Nous votons contre ce point pour les raisons que nous avons déjà évoquées antérieurement par rapport aux caméras et aussi pour le coût qui est quand même de plus d'un demi-million d'euros. C'est beaucoup d'argent.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien. Donc un vote contre de la part du PTB, comme d'habitude. Il ne sera pas au bout de ses surprises puisqu'ici, il s'étonne que c'est un demi-million d'euros et je rappelle que ce sont 4 millions d'euros qui ont été mobilisés sur cette législature pour pouvoir mettre à niveau et étendre le réseau de caméras de surveillance, aux fins de concourir à une plus grande et meilleure sécurité sur notre territoire.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Président,

Je voulais remercier les réponses qui ont été apportées lors de votre Commission et qui, à chaque fois que l'on parle de cet outil, sont amenées.

Je profite de l'occasion pour vous redire que lors des débats précédents, nous avons évoqué l'opportunité de pouvoir nous pencher, sans doute à un moment de votre Commission, à l'importante et intéressante Commission que nous avons eue avec le Procureur du Roi sur l'aspect préventif, lui-même étant demandeur qu'il y ait la prise du mal à la racine. Je pense qu'en plus des outils de répression, il faut aussi avoir des outils de prévention à notre disposition pour voir comment on peut les mettre en œuvre. Je pense que le contexte nous pousse à agir.

Je profitais de cet élément-là pour voter favorablement naturellement sur cet outil.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin pour ces considérations.

Oui, Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je vais quand même vous répondre, Monsieur le Bourgmestre, que j'ai fait un rapide calcul. Je ne sais pas combien coûte en moyenne un agent de police ou un gardien de la paix mais si vous dites que c'est 4 millions que vous investissez dans le réseau de caméras, cela équivaut à 80 équivalents temps plein. Nous sommes bien entendu conscients de la question de l'insécurité mais nous sommes plus pour miser sur plus de personnel en rue, que ce soit des gardiens de la paix ou de la Police. Nous avons soutenu les démarches que vous avez entreprises pour avoir plus de policiers qui patrouillent en ville.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien, merci.

Juste pour la précision budgétaire, quand vous faites votre calcul en disant que cela équivaut à 80 équivalents temps plein, c'est pour une année. Les 4 millions ici, c'est du one shot. J'imagine que vous n'envisagez pas que ce soit juste des contrats à durée déterminée d'un an et qu'après, on doive licencier 80 agents de Police.

C'est juste pour pouvoir mettre en perspective votre propos.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je vous rappelle, Monsieur le Bourgmestre, que le Règlement d'Ordre Intérieur prévoit que ce soit le Conseiller communal qui ait le dernier mot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bien sûr.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je vais quand même préciser alors – si vous reprecisez cela et effectivement, vous avez raison – qu'il a été dit en Commission que la durée de vie est de 4 ans. Je ne sais plus si c'est pour le programme ou les caméras mais les caméras et les programmes informatiques ont aussi une durée de vie limitée.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le Chef de Corps a précisé que c'était de 5 à 10 ans.

Donc le vote contre du PTB. Pour les autres, pas de problème? Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 47 "§ 1er. Un pouvoir adjudicateur peut acquérir des fournitures et/ou des services auprès d'une centrale d'achat proposant les activités d'achat centralisées ..." et § 2 "un pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale d'achat est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation...";

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu sa délibération du 23 juin 2020 aux termes de laquelle il décide d'adhérer pour les années 2020 à 2028, à la centrale d'achats pilotée par la Zone de Police d'Anvers;

Vu le rapport justificatif établi en date du 21 novembre 2022 par la Zone de Police Namur, aux termes duquel elle justifie le remplacement du logiciel VMS (Video Management System) et de caméras obsolètes dans le parc actuel via le contrat-cadre LPS 2017-295 initié par la police locale d'Anvers (2020-2028) pour un montant annuel estimé de 523.742,650 € TVAC (432.845,16 € HTVA - TVA : 21%) soit 358.262,37 € TVAC (296.084,60 € HTVA - TVA : 21%) pour la part investissement et 165.480,28€ TVAC (136.760,56€ HTVA - TVA: 21%) pour les 4 années de la maintenance et confié à la société Sécuritas SA (TVA BE 0427.388.334), Saint-Lendriksborre, 3 à 1120 Bruxelles;

Considérant que ce marché est composé de 3 lots:

Lot 1: Migration Seetec - Genetec comprenant 3 axes:

- Migration Seetec – Genetec
 - Installation d'un nouvel environnement Genetec Security Center
 - Fourniture et distribution de toutes les licences Genetec nécessaires
 - Configuration de tous les prérequis Genetec
 - Partitions du serveur de stockage
 - Privilèges des utilisateurs
 - Vue de la zone et mise en page
 - Configuration du gestionnaire de plans
 - Installation de 2 serveurs de gestion. 1 principal et 1 redondant
 - Installation de 6 archiveurs sur différentes machines virtuelles
 - Configuration de 20 postes clients locaux existants avec le logiciel Genetec
 - Configuration de 30 postes clients distants avec le logiciel Genetec
 - Installation d'un serveur de gestion sur une machine virtuelle
 - Formation des administrateurs
 - Formation des opérateurs
 - Création d'un As Built
 - Installation d'un plugin sur tous les serveurs Genetec
 - Gestion de projet
- Support IT
- Maintenance sur 4 ans

Lot 2 : résolution des caméras problématiques Place de la Station (QP: 2 caméras et licences)

Lot 3 : remplacement de caméras obsolètes, cela comprend notamment l'acquisition de nouvelles caméras et leur installation (QP: 30 caméras et licences - remplacement de 30 caméras dans 26 zones différentes);

Vu le descriptif technique des 3 lots constituant ce marché;

Attendu que la Zone de Police de Namur Capitale a confirmé que les produits proposés correspondent bien aux besoins rencontrés;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 28 novembre 2022;

Sur proposition du Collège en date du 29 novembre 2022,

Décide d'approuver le remplacement du logiciel VMS (Video Management System) et de caméras obsolètes dans le parc actuel via le contrat-cadre LPS 2017-295 initié par la police locale d'Anvers pour un montant annuel estimé de 523.742,650 € TVAC (432.845,16 € HTVA - TVA : 21%) soit 358.262,37 € TVAC (296.084,60 € HTVA - TVA : 21%) pour la part investissement et 165.480,28€ TVAC (136.760,56€ HTVA - TVA: 21%) pour les 4 années de la maintenance

La dépense, d'un montant estimé à 523.742,65€ TVAC (432.845,16€ HTVA – TVA : 21%), sera imputée à hauteur de 358.262,37€ TVAC (296.084,60€ HTVA - TVA: 21%) sur l'article 330/742-53 du budget extraordinaire de la Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt et à hauteur de 165.480,28€ TVAC/4 ans (136.760,56€ HTVA - TVA: 21%) sur l'article 330/123-13 du ordinaire de la Zone de Police sur les exercices 2023 à 2026 (prorata temporis à partir de la livraison), sous réserve de leur vote par le Conseil communal, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à leur approbation par l'autorité de tutelle .

FINANCES

4. Budget 2023: 12èmes provisoires - janvier 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale dont notamment l'article 13;

Attendu que la circulaire budgétaire du Ministre de l'Intérieur relative à l'élaboration des budgets des zones de Police pour l'exercice budgétaire 2023 n'a pas encore été publiée;

Attendu qu'il convient de prendre les dispositions utiles pour permettre la continuité de l'activité de la zone de Police et de faire face aux dépenses obligatoires;

Sur proposition du Collège du 29 novembre 2022,

Liquide les dépenses obligatoires du mois de janvier 2023, en attendant la présentation du budget 2023 au Conseil communal et son approbation par la Tutelle.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

5. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 15 novembre 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

6. Néant

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il n'y a pas cette fois-ci de point inscrit à la demande d'un Conseiller. On s'en réjouit. Je ne tends pas la perche pour les futures éditions, effectivement.

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ART. 94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Y a-t-il une question orale d'actualité qu'en vertu de l'article 94 du Règlement, quelqu'un souhaite poser?

Oui, Monsieur Tory?

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Chers Collègues,

Je voulais profiter du point d'actualité pour remercier la Police de Namur qui a encadré la liesse des supporters namurois ce samedi, à l'occasion du match Portugal-Maroc.

Et aussi féliciter le comportement des supporters car il y a eu beaucoup de familles, des grands-parents, des mamans, des enfants, de nombreux jeunes de toutes cultures.

Je voudrais aussi remercier un groupe de bénévoles, de parents de jeunes namurois qui ont aussi veillé à la sécurité, en soutien à la Police.

Il faut souligner aussi que tout s'est très bien passé, dans une super ambiance et surtout dans le respect.

Alors j'ai une petite question, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

J'imagine.

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Une question que l'on m'a suggérée.

Des citoyens m'ont demandé si la Ville de Namur comptait organiser une projection (écrans géants ou autre) dans le namurois.

Comptez-vous organiser un circuit accessible? Il faut savoir qu'au niveau mobilité, cela a été un petit problème, la liesse, les débordements et les blocages surtout rue Godefroid, je pense.

S'il y a un circuit plus ou moins prévu dans le centre-ville, est-ce que l'on peut être informé, peut-être avoir un lien pour aller voir le circuit éventuellement des rues qui seront bloquées?

Je sais quand dans certaines communes, il y a des routes qui sont bloquées pour éviter qu'il y ait des débordements dans le centre-ville.

Donc voilà, voir un peu s'il y a quelque chose qui existe dans ce sens-là.

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

M. J. Damiot, Conseiller communal PS:

Monsieur le Bourgmestre,

Il n'a précisé mais c'est dans le cas où ils vont en final.

(Rires dans l'assemblée).

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Ici, on parle bientôt de la demi-finale. Demain d'ailleurs et on espère battre nos amis français.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Conseiller pour votre question.

Je rappelle que la première des communautés représentées sur le territoire namurois, ce sont les Français. Je n'ai pas reçu pour autant, de demande similaire de blocage de rues pour ce qui les concerne.

Donc non, nous n'allons pas organiser de manière spécifique une diffusion sur écran géant du match de demain soir, au motif que le Maroc joue, pas plus que nous n'allons le faire à d'autres

moments pour les autres équipes et nationalités.

Il y a des endroits sur le territoire communal où cette diffusion s'opère et notamment à l'aérodrome de Temploux. Celles et ceux qui ont envie de s'y retrouver et partager un moment de liesse, auront l'occasion de le faire.

Nous n'allons pas non plus d'initiative, en concertation avec la Police – puisque la question nous a été posée avant la tenue de ce Conseil – bloquer anticipativement des rues.

Par contre, on laissera évidemment le loisir – en espérant que ce sera pour une bonne nouvelle de surcroît – à la liesse populaire de s'exercer dans nos rues, avec respect du mobilier urbain et des biens des uns et des autres.

L'objectif n'est pas, à Namur, d'avoir une fête qui soit gâchée par des comportements tels qu'on les a constatés et déplorés à Bruxelles.

Le dernier match victorieux pour le Maroc a permis que les citoyens d'origine marocaine s'expriment avec beaucoup de joie dans les rues de Namur et cela s'est fait avec ordre et méthode et avec beaucoup de respect.

On souhaite, avec l'encadrement policier qui sera prévu, que cela se passe avec le même enthousiasme, avec le même respect dans les jours ou heures qui viennent.

On ne va pas bloquer les rues mais on est conscient que la ferveur s'exprimera et on l'encadrera.

Vous avez une minute de réplique.

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Tout simplement merci. Ici, c'était au niveau organisationnel pour mieux informer. J'y étais samedi et j'ai vu comment les choses se sont passées. C'est pour cette raison que je vous le relaie aujourd'hui au Conseil, en tant que Bourgmestre et Chef de la Police, pour que ce soit mieux organisé et que ce ne soit pas tout et n'importe quoi.

Il m'est revenu aussi – c'est pour cela que j'ai posé la question de savoir si la Ville organisait un écran dans un endroit ou l'autre – qu'un service organiserait un tel événement.

Voilà, c'est pour cela que je posais la question, de savoir si c'était le cas ou pas. Comme j'ai eu la réponse que ce ne serait pas le cas, ok pas de souci.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie.

Une autre question d'actualité particulière? Non? Parfait.

Voilà, chers Collègues, qui clôture notre séance publique de la Zone de Police.

Je vous recède à nouveau la présidence, Madame Oger.

La séance est levée à 20h38.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot